

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 508

présenté par
M. Myard

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est incompatible avec la réalité des territoires franciliens, en particulier les zones rurales.